

Rencontres du réseau « démocratie électronique » (DEL)
CEDITEC – Université Paris-Est Créteil (UPEC)

Henri OBERDORFF, La démocratie à l'ère numérique.

Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, coll. Politique en plus, 2010, 205 p.

Le numérique et plus précisément l'Internet ont conduit à de nombreux changements d'ordre économique, social et technique qui ne sont pas sans conséquence sur le fonctionnement de nos sociétés ; les évolutions sont telles que l'on utilise aujourd'hui des appellations comme société numérique, virtuelle ou cité Internet. Encore faudrait-il savoir dans quelle mesure ces nouvelles technologies pourraient contribuer, de manière significative, à parfaire notre démocratie. En effet, cette cybersociété naissante ne porte pas, en elle-même, un projet démocratique, l'Internet ne restant en pratique qu'un outil dont la valeur dépend de l'usage qui en est fait. Ainsi, en cherchant à comprendre la conversion numérique de la démocratie et les enjeux qui lui sont liés, Henri Oberdorff, professeur agrégé de droit public et auteur de ce livre, s'est tout autant interrogé sur les pratiques numériques qui renforcent ou renouvellent la démocratie que sur celles qui participent, au contraire, à lui nuire. Dans un premier temps, l'auteur présente les éléments qui concourent au renouveau démocratique avant de rendre compte, dans un second temps, de la nécessité de réguler l'Internet afin qu'il demeure au service de notre société. Dans ce cadre, il entend la démocratie dite électronique comme le prolongement numérique de notre démocratie, c'est-à-dire autant comme un mode d'organisation du pouvoir que comme la représentation d'un « idéal collectif » ou d'une « certaine conception de la société » (p. 9).

Dans la première partie, intitulée « Le numérique : de nouveaux espaces pour la démocratie », Henri Oberdorff relève les aspects positifs de l'Internet pour les citoyens et les politiques. Passant en revue les différents environnements Internet – politiques, médiatiques et administratifs – qui participent à un renforcement de notre démocratie, il dresse un aperçu des changements opérés. Pour le citoyen, il remarque que les espaces en ligne accroissent considérablement la liberté d'information et promeuvent la liberté de communication et d'expression : d'une part, la rapidité et l'immédiateté dans la transmission des données favorisent le développement de la transparence politique et changent le rapport à l'information ; d'autre part, la multiplication des moyens de communication ouvre la voie à des expressions de plus en plus diversifiées et visibles. Ainsi est-ce l'exercice même de la démocratie qui s'en trouve modifié. Ce constat, souligne l'auteur, s'applique aux pratiques politiques. Les institutions, associations et/ou acteurs politiques offrent des espaces numériques qui servent la transparence et stimulent la réflexion politique. Par exemple, les institutions facilitent l'accès à leurs travaux et les élus n'hésitent plus, dorénavant, à communiquer *via* leurs blogs personnels ; en d'autres termes, « les idées se partagent et s'exposent plus rapidement et plus efficacement » (p. 50). En conséquence, même s'il faut rester prudent et ne pas « confondre les innovations techniques avec les transformations contemporaines de la politique » (p. 88), il semble évident que non seulement l'Internet est complémentaire à notre actuelle démocratie représentative, mais qu'en plus il permet à de nouvelles formes politiques de se mettre en place, en favorisant notamment la participation et l'expression citoyennes. Dans un souci d'explicitation de ces nouvelles formes politiques, Henri Oberdorff distingue trois catégories d'expression démocratique et numérique. La première correspond à « l'agora électronique ». Elle facilite une communication horizontale

où le citoyen a la possibilité de prendre part au débat démocratique et de devenir acteur de la société. La seconde, quant à elle, porte sur « la participation à la décision » ; les espaces en ligne, privilégiant également les médiations entre gouvernants et gouvernés, peuvent alors permettre aux citoyens de « collaborer à l'adoption des textes » (p. 93). La dernière, la plus représentative selon l'auteur, correspond à « l'évaluation » ou au « jugement » et peut conduire à « remettre complètement en cause » (p. 96) une politique publique. Cette catégorie représente alors la « cyber-résistance » (*Ibid.*) citoyenne. Néanmoins, si cette qualification suggère un rapport de force avec le pouvoir, cette forme d'expression démocratique permet en fait de réguler le système de l'offre et de la demande politique : grâce à la mise en évidence des impressions et des perceptions des citoyens sur tel ou tel sujet, les réponses des politiques peuvent s'adapter à la situation. Ainsi, ces expressions particulières créent-elles de nouveaux rapports entre l'élu et le représenté ; les médiations produites par la démocratie électronique peuvent effectivement faire émerger et faire évoluer une politique publique ou tout simplement permettre de juger celle qui est déjà en place. Pour étayer l'ensemble de son propos, l'auteur donne de très nombreux exemples de sites Internet que le lecteur est invité à découvrir en ligne afin de mûrir sa réflexion sur le sujet. En procédant de cette façon, Henri Oberdorff s'attache à montrer la réalité de la *e-démocratie* et à faire comprendre en quoi Internet répond aux attentes de nos sociétés. Pourtant, si ces exemples, analysés au regard des diverses lois sur nos libertés, témoignent d'un renouveau politique, rien n'est précisé quant aux effets réels de celui-ci. De fait, il semble que la présentation et l'analyse des environnements numériques qui modernisent notre démocratie se font au détriment d'une compréhension fouillée des divers processus et usages démocratiques à l'œuvre dans chacun des espaces étudiés. En outre, le lecteur pourra regretter que ne soit pas abordé le problème de la représentativité des internautes par rapport à l'ensemble des citoyens, *a fortiori* lorsque le raisonnement porte sur l'Internet politique. En effet, aucune précision n'est donnée quant aux profils particuliers des internautes.

Intitulée « Le numérique : de nouveaux défis pour la démocratie », la seconde partie de l'ouvrage établit que cette modernisation de nos sociétés n'est pas sans poser quelques problèmes de fond. Si l'Internet transforme, de manière positive, la vie politique et la communication publique, il n'en demeure pas moins qu'il contribue également, sous différentes formes, à limiter nos libertés et à porter atteinte à la démocratie. Aussi l'auteur prône-t-il la mise en place de nouvelles formes de régulations afin de protéger cette dernière tout en favorisant l'émergence d'une cybersociété et plus précisément d'une cybercitoyenneté. D'un côté, les technologies numériques deviennent à la fois objets, moyens et supports de « cybercriminalités » nombreuses et variées, concernant le stockage de données, les atteintes aux biens, aux États, celles aux droits des personnes ou encore aux droits relatifs à la propriété intellectuelle. Mais d'un autre côté, les dispositifs mis en œuvre contre la cybercriminalité peuvent eux aussi nuire aux libertés individuelles. Ainsi, la « cybersurveillance », si elle peut être un moyen de lutte efficace, se trouve enfermée dans un système paradoxal : elle porte atteinte aux valeurs qu'elle cherche pourtant à préserver et peut nuire aux libertés défendues au sein de toute démocratie. La navigation des internautes, les moyens de géolocalisation, les cartes à puce sont autant d'exemples qui témoignent de la traçabilité des personnes et des dangers concernant la protection de la vie privée. La censure et la surveillance des comportements ne sont pas en reste et complètent ce « cortège de zones d'ombres » (p. 125). Pour en rendre compte, l'auteur questionne les usages liberticides avérés de l'Internet tant au sein de nos sociétés occidentales que dans les États non démocratiques comme la Chine ou la Tunisie. Entre les cybercrimes et la cybersurveillance, les risques pour notre démocratie sont donc bien réels et nécessitent la mise en place de régulations adaptées. Ces dernières doivent pouvoir lutter contre la cybercriminalité avec intelligence et assurer l'existence d'un espace numérique respectant les libertés individuelles. Pour le dire

autrement, il faut légiférer et encadrer les activités de cybersurveillance – devenues nécessaires pour lutter contre les cybercrimes –, tout en évitant qu’elles ne deviennent une forme de contrainte « sur l’exercice d’une nouvelle liberté » (p. 127). Toutefois, ce constat n’est pas récent et l’apparition et le développement des nouvelles technologies de l’information et de la communication ont été régulièrement accompagnés par une mise à jour de législations existantes et par l’apparition de nouvelles règles ou de nouvelles structures. L’auteur s’attache alors à décrire les différentes lois en place et les structures spécifiques qui précisent les règles de fonctionnement de la société numérique. Il présente des autorités de régulation telles que la Commission nationale de l’informatique et des libertés (CNIL), qui veille au droit de l’informatique et des données, ou encore l’Autorité des régulations des communications électroniques et des postes (ARCEP) concernant, comme son nom l’indique, le droit à la communication électronique. En outre, Henri Oberdorff montre comment ces régulations nationales s’articulent avec le droit européen. Car les questions liées à l’Internet doivent également être posées à un niveau plus général, c’est-à-dire européen, voire international. Elles nécessitent la mise en œuvre d’une gouvernance mondiale ou quasi mondiale si l’on veut que le réseau soit réellement respectueux des droits fondamentaux, tout en étant accessible à tous, sécurisé et neutre. Ce n’est qu’avec ces nouvelles régulations, ajoutées à la lutte contre la fracture numérique et à la reconnaissance d’un accès à Internet reconnu comme un droit fondamental, que pourra prospérer, selon l’auteur, une cybercitoyenneté venant parfaire notre démocratie. Dans ce cadre, l’Internet pourrait être un outil au service d’une intelligence collective citoyenne pouvant venir en réponse à l’actuelle crise de la représentation. En énumérant de la sorte l’ensemble des risques liés à la cybersociété et en présentant tant les défis que les travaux mis en œuvre par les institutions et les États, Henri Oberdorff ancre à la fois son propos dans l’histoire et dans l’actualité de nos sociétés et ne tombe pas dans le piège de la description d’un Internet se résumant à une forme d’utopisme démocratique.

Comment ne pas penser, en lisant *La démocratie à l’ère numérique*, aux ouvrages qui s’inscrivent dans une démarche similaire – présentant les points forts et les limites démocratiques de l’Internet – tels ceux, pour ne citer qu’eux, de Nicholas Vanbremeersch (*De la démocratie numérique*, Paris, Éd. Le Seuil, 2009) ou plus récemment de Dominique Cardon (*La démocratie Internet*, Paris, Éd. Le Seuil, 2010) ? Mais l’originalité de la démarche est ici de s’intéresser plus précisément à l’impact d’Internet sur nos libertés fondamentales, tant au niveau de leur essor que de leur maintien : « La toile doit rester au service des libertés réelles » (p. 186) et ce n’est donc qu’au prix de leur respect que nous pourrions renforcer notre démocratie.

Guillaume Rauscher
CREM, université Nancy 2
g.rauscher@orange.fr